



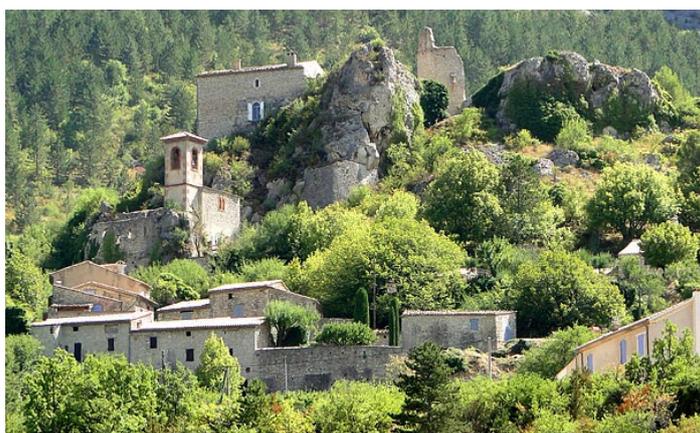
SAHUNE INFOS

décembre 2019



Sommaire

Le mot du maire	p. 3
La vie communale	p. 4-5
Les travaux réalisés	p. 6
Le plan local d'urbanisme	p. 7
Le budget	p. 8
Les projets	p. 9
La vie des associations	p. 10
Le Parc à Sahune	p. 11
Agenda communal et infos pratiques	p. 12



Le mot du maire

Nous sommes bientôt au terme de notre mandat municipal. De nombreuses réalisations ont pu être menées à bien, d'autres sont en cours d'élaboration, et sont développées à l'intérieur de ce bulletin.

L'année 2020 sera marquée par le départ à la retraite de deux de nos agents municipaux. Cécile Gauthier, secrétaire, et Jean-Michel Marcou du service technique. Ces deux personnes ont beaucoup apporté à Sahune. Elles ont contribué fortement à la bonne gestion de la commune chacune dans leur domaine. Je les remercie vivement. A noter aussi le départ fin octobre de Michèle Bonin, agent d'entretien, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a été remplacée par Laetitia Bernard de Curnier.



Le début d'année verra également l'inauguration du nouveau siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à la zone artisanale, ce qui va rendre disponible tout un étage de bureaux à louer dans les locaux de la mairie. Ils seront libres dès le mois de janvier.

En 2019, un nouveau commerce a vu le jour à Sahune, il s'agit d'un bistrot avec restauration, nous souhaitons aux jeunes propriétaires de réussir dans cette nouvelle aventure, qui redynamise le centre du village. Certains d'entre vous ont certainement pu constater que des livres étaient mis à disposition gratuitement à l'agence postale. C'est un nouveau service qui est offert aux personnes qui souhaitent faire de la lecture. Sur le plan national, une mise en œuvre de la réforme des services fiscaux est annoncée. Elle peut avoir des conséquences néfastes pour le Nyonsais et les Baronnies. Les propositions communiquées feraient apparaître la fermeture des trésoreries de Buis les Baronnies, Dieulefit, Rémuzat et Séderon au profit d'une trésorerie centralisée à Nyons. En contrepartie, Nyons verrait la fermeture de son centre des impôts au profit de celui de Montélimar. Une telle réforme n'est pas acceptable, tous les élus sont mobilisés. Ils refusent de voir disparaître les services publics de nos milieux ruraux. Le conseil municipal de Sahune a voté une motion le 5 août dernier pour dire son désaccord à cette restructuration.

Au niveau des festivités, toujours beaucoup de succès pour la fête du vieux village avec sa soupe au pistou, malgré un temps pluvieux. La foire de Sahune a été également une belle réussite, notamment avec un super orchestre et un très beau feu d'artifice le samedi. Félicitations à tous les bénévoles qui œuvrent toute l'année, ce qui permet à Sahune d'être un village accueillant.

Un évènement exceptionnel a eu lieu le 31 octobre dernier. Notre doyen de la commune Mr Paul Russier a fêté ses 100 ans. Un petit comité s'est rendu à son domicile pour trinquer et boire le verre de l'amitié avec ses enfants. Ce fut un très bon moment passé en sa compagnie, où des anecdotes et des souvenirs furent évoqués.

Le 15 mars prochain vous serez amenés à élire un nouveau conseil municipal. Après avoir longuement réfléchi, j'ai décidé d'être à nouveau candidat pour représenter la commune les six prochaines années. Cinq de mes collègues sont prêts à renouveler également leur mandat. Je souhaite une liste ouverte pour que chaque personne qui désire apporter ses idées puisse le faire au sein d'un groupe uni pour l'intérêt de Sahune. Si vous me faites confiance, ce sera mon dernier mandat d'élu communal. Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal qui ont contribué chacun dans leurs possibilités, à mener à bien la gestion de la commune durant ces 6 années.

Mesdames Messieurs, en cette fin d'année, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes au sein de vos familles, et vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux le 5 janvier à 17h à la salle des fêtes.

Votre maire, Marc Bompard

La vie communale

Les écoles du Regroupement pédagogique intercommunal

Projets 2018-2019

Au cycle 1, Sylvie Perrin et ses élèves de maternelle sont partis en classe de mer mi juin et ont réalisé un projet Parc / Emala sur la laine.

Au cycle 2, Nathalie Bruas a réalisé avec succès plusieurs projets pour ses élèves : voyage lecture à la Médiathèque, école et cinéma, un fil rouge sur l'architecture, financé par la Drac, le Sivos, et le Parc et qui fera l'objet d'une exposition tout l'été à Curnier.

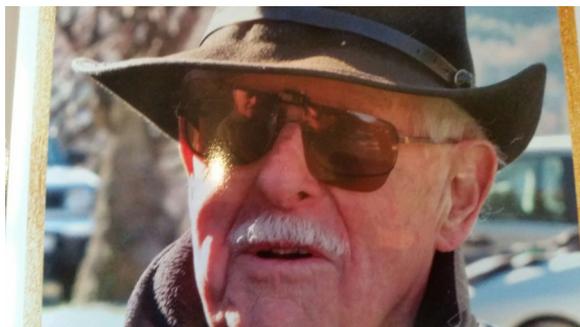
Au cycle 3, Fabien Vermandel et ses élèves ont fait deux sorties USEP et un projet "astro artistique" avec une sortie au Cosmodrôme de Séderon et qui s'est terminé par une veillée d'observation des étoiles à Villeperdrix.

Rentrée 2019-2020

Les effectifs sont en légère baisse dans les 3 écoles et approchent d'une cinquantaine d'élèves. Du côté des enseignants, Fabien (cycle 3) a quitté l'école du vieux village de Sahune et il est remplacé par Sabine, une enseignante en provenance de Venterol. Au cycle 2, à Curnier, Nathalie a décidé de passer à mi-temps et partagera désormais la semaine avec François, le nouvel enseignant. Au cycle 1, à l'école du village de Sahune, pas de changement. L'enseignante Sylvie est épaulée par les Atsem Isabelle et Odile et Sandra s'occupe de la cantine et du périscolaire.

Un centenaire au village !

Paul Russier est né le 31 octobre 1919 à Tulette. Il était le 2ème enfant de Berthe et Louis Paul, tous deux instituteurs mariés à Sahune en 1913. Pendant sa jeunesse, il adorait venir y passer ses vacances chez ses grands-parents. Son grand-père était d'ailleurs maire du village. Paul fit ses études au lycée à Valence, pour devenir chirurgien-dentiste. Pendant la guerre, il fut réquisitionné durant 18 mois dans un camp de prisonniers en Pologne pour soigner ou arracher des dents. De retour en France, il épousa Noëlle Meunier et deux enfants, Micki et Roland, viendront égayer le foyer familial et en 1983 et 1985, Noëlle et Paul auront la joie d'accueillir 2 petits enfants, Ludovic et Anaïs. C'est à Vinay en Isère que Paul commença le métier de chirurgien-dentiste dans son propre cabinet. En 1948 il entra à la sécurité sociale en tant que dentiste conseil pour finir sa carrière chef du service Rhône Alpes. Passionné de ski, il a présidé le club de Valence, et a même participé aux JO de 1968 comme chronométrateur. Paul prit sa retraite en 1975, et vint s'installer à Sahune avec son épouse, et ils s'investirent pleinement dans la vie du village. Noëlle s'éteindra en 2014. La sculpture et la peinture font partie de ses passe-temps favoris tout comme une participation active aux activités de l'association des Amis du vieux Sahune. Il a notamment peint la table d'orientation et la fresque qui orne la salle d'exposition du vieux village. Sa vie dans le vieux village durant de nombreuses années a également permis de recueillir des informations précieuses pour écrire les mémoires de Sahune.



L'état civil

Naissances

Diane Delesque, le 3 septembre

Décès

Fernand Laborie, début juillet

Robert Gévaudan, le 15 août

Françoise Bartheys, le 19 août

Monique Bevacqua, le 19 août

Louis Bevacqua, le 4 septembre

Andrée Montlahuc, le 8 septembre

Paul Servan, le 25 septembre

Bernard Gauthier, le 18 octobre

Les tarifs de l'eau et des raccordements en 2020

Abonnement eau : 100€

Consommation eau : 1€ / m3

Abonnement assainissement : 60€

Consommation eau assainie : 1.75€ / m3

Raccordement réseau collectif assainissement : 3000€

Raccordement avec pompe de relevage : 2000€

Raccordement eau potable : 500€

Un nouveau commerce

Fin mai, La Forge a ouvert ses portes au cœur du village. Il s'agit d'un bistrot qui propose des tartines et salades confectionnées avec des produits locaux. Mais également un plat du jour et des formules plus élaborées le week-end. Vous pourrez également déguster une formule petit-déjeuner le matin, des glaces bio et des planches de charcuterie. Vous pouvez également siroter un verre sur la terrasse avec vue sur le vieux village, ou dans la salle au design raffiné et actuel mêlant l'ancien au moderne. Après-midis et soirées à thème, retransmissions d'événements sportifs sont au programme. Olivier Bordoy, le gérant, est en reconversion professionnelle mais souhaitait depuis de nombreuses années ouvrir un bistrot. C'est donc un rêve qui se réalise pour ce Sahunais d'adoption. Avec le cuistot Serge, ils vous accueillent tous les jours sauf le lundi en haute saison et le mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche en basse saison.

Facebook : La Forge - Bistrot - Sahune, Instagram @laforge.bistrot

<http://laforgebistrotsahune.fr> 04 26 66 29 11



Les autres commerces du village

Panier Sympa, épicerie : nouveau rayon fruits et légumes, nouvelles vitrines frais et surgelés, nouvelle vitrine extérieure avec produits locaux et bio depuis mai 2018.

Boucherie-charcuterie et fromage à la coupe.
Livraison gratuite.

Horaires

DU LUNDI au SAMEDI

De 8H30 à 12H15 Et de 15H à 19H

DIMANCHE Et JOURS FERIES

De 8H30 à 12H30

JUIN JUILLET AOUT

OUVERT TOUS LES JOURS DE 8H A 20H

Tél : 04 75 26 21 51

Mail : paniersympa-sahune@orange.fr

Boulangerie Paris

Pain au levain et pains spéciaux, pâtisseries

Ouvert tous les jours sauf le mercredi de 7h à 20h30.

Ouvert tous les jours l'été. 04 75 27 42 66

Virginie coiffure 06 12 26 17 17

Homme, femme, enfant

Au salon : mardi, vendredi, samedi

A domicile : mercredi, jeudi

Garage Rasclard mécanique, carrosserie et peinture

Taxi Fred / transport médicalisé

Station service 24/24

04 75 27 40 33 / 06 33 98 70 47

Bar restaurant Dauphiné Provence

04 75 27 40 99

Les travaux réalisés

A la salle des fêtes

En 2018, un prolongement de la rampe d'accès et un meilleur marquage au sol de la place de stationnement y avaient été réalisés à l'extérieur, ainsi qu'un reconditionnement des sanitaires à l'intérieur. Cette année, le bar a été prolongé avec la création d'une banque basse dans le cadre de la réglementation sur l'accessibilité aux bâtiments publics. Les placards de rangement utilisés par la commune et les associations ont également été réorganisés.

Au stade

Dans le cadre de l'aménagement des lieux publics aux PMR, des travaux ont été effectués au stade. Un agrandissement des toilettes extérieures ainsi qu'une modification de la buvette avec création d'une banque basse étaient nécessaires. Une place de parking a également été matérialisée. D'autre part, le grillage situé derrière les cages ainsi que les filets pare-ballons ont été changés à l'automne

Le coût total des travaux s'élève à 10 155€ HT. La commune a bénéficié d'une subvention de la Fédération française de football de 4800€ via le fonds d'aide au football amateur et d'une subvention du département de 5078€.

A la maternelle

Un réagencement et une mise aux normes des sanitaires de la maternelle ont été réalisés cet été. Des travaux de plomberie, de peinture, de carrelage, de menuiserie et d'électricité étaient notamment nécessaires pour garantir sécurité et confort aux enfants.

Le coût total s'élève à 21 634€ HT, avec une subvention du département de 10 205€.

Au cimetière

Des travaux d'aménagements, déjà inscrits au budget 2018, ont finalement été réalisés cette année par l'entreprise Construire en Provence.

La haie de cyprès a été remplacée par une clôture en composite et le sol des allées a été aménagé pour permettre une accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). L'allée centrale de la partie récente a également été aménagée afin de pouvoir prévoir l'installation de nouvelles concessions.

Le coût total des travaux s'élève à 49 613€ HT, subventionnés à hauteur de 22 500€.



Le plan local d'urbanisme

Dans le cadre de la rédaction du règlement du PLU, un projet a été présenté aux élus par le bureau d'étude Urbarchi. Des précisions ont été demandées sur certains points, notamment sur la classification des futures zones et leurs emplacements.

A ce jour, les services de l'état (DDT) ont, eux aussi, apporté leurs remarques sur ce projet de règlement et ont signifié que, dans le cadre de la loi montagne, une étude complémentaire doit être réalisée pour justifier l'éloignement, par rapport au village, de la future zone constructible de Reillane.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement que porte la municipalité.

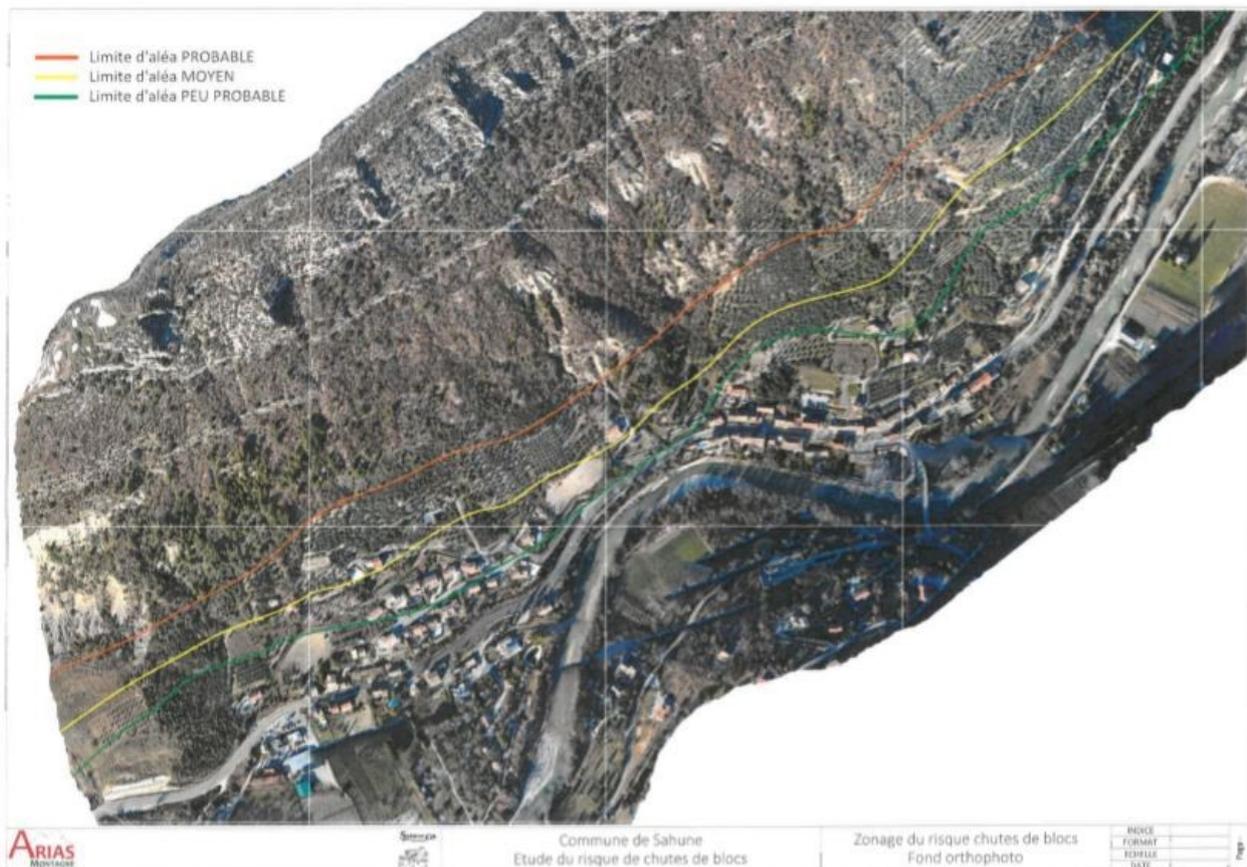
Il croise, en un ensemble cohérent, les différentes thématiques urbaines : développement urbain, préservation du patrimoine, de l'environnement et du paysage, mise en valeur du cadre de vie, mixité sociale, prise en compte des risques et des nuisances, déplacements et équipements publics, développement des activités économiques et notamment de l'agriculture. Il est donc la pièce centrale du dossier du PLU et doit s'inscrire dans les grands principes définis par le code de l'urbanisme.

Ce document a fait l'objet d'un débat à la séance du conseil municipal d'octobre 2019.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une étude complémentaire concernant les risques de chutes de pierres au-dessus du village a également eu lieu dans le courant de l'année.

Cette étude, réalisée avec de nouvelles techniques, laisse apparaître une plus grande ouverture de la zone blanche où les risques sont nuls.

Sur le secteur de la Courdenaud, pas d'évolution de la zone, mais il faut prévoir, au niveau du lotissement, un renforcement du merlon de protection qui s'est sensiblement érodé au fil des années



Le budget (opérations réalisées du 01/01/19 au 15/11/19)

Commune

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	72 605,06	Remboursement /rémunérations du personnel	16 777,77
Charges de Personnel	68 866,48	Concession dans les cimetières (vente)	1 200,00
Amortissements	5 454,88	Redev occupation domaine public communal	1 126,38
Indemnités Cotisation retraite et formation élus	13 169,54	Remboursement frais par d'autres redevables	5 376,72
Service d'incendie Départemental	5 477,00	Impôt locaux	173 798,00
Autres contributions (Sivos, Sivosoc, Sdtv, Sded, Pnr)	63 580,08	Dotations diverses de l'Etat	74 461,83
Subv.fonctionnement Associations	11 680,00	FCTVA reversement sur Trx N-1	650,00
Intérêts des emprunts	199,74	Département Dotation Voirie	12 719,00
Revers dot voirie à CCBDP	12 431,00	Etat- Compensations sur Exonérations TF TH	14 089,00
	253 463,78	Dotation Recensement Population	688,00
		Revenus des immeubles	30 956,85
			331 843,55

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunts (capital) et Cautions	2 880,21	Amortissements	5 454,88
Elaboration PLU et Schéma directeur assainissement	14 315,02	FCTVA Revers sur Trx N-1	14 181,24
Concession logiciels informatique	2 701,44	Taxe d'aménagement	1 745,03
Part Acquis Podium	3 014,03	Autres Ets publics locaux (Agence Eau)	8 300,00
Frais actes mise à jour voirie	1 101,60	Région (Solde Place publique)	14 175,00
Réhabilitation sanitaires maternelle	25 027,33	Département	58 650,00
Trx cimetière, Sécurisation cloches, Accessibilité	81 241,24	Subv Stade Fédération Foot et Département	9 526,00
Clôtures et filets stade	12 810,00	Amendes de police	228,00
Mobilier	340,52		112 260,15
	143 431,39		

Eau et Assainissement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges caractère général (Electricité, Analyse Eau,...)	5 346,26	vente eau et ass	84 529,05
Trx entretien réseaux	4 988,88	Subvention Agence Eau	1 810,00
Redevance agence de l'eau	6 596,00	Amortissements	25 794,00
Intérêts des emprunts	3 989,37		112 133,05
Amortissements	57 847,00		
	78 767,51		

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunts (capital)	12 969,79	FCTVA Revers sur Trx N-1	7753,95
Frais élaboration Schéma Directeur Eau	10 508,28	Amortissements	57 847,00
Amortissements	25 794,00		65 600,95
	49 272,07		

Les projets

Le musée du vieux village

Un projet de création d'un musée en partenariat avec l'association des Amis du vieux Sahune est en réflexion depuis plusieurs années et devrait voir le jour en 2020.

L'idée de départ était de pouvoir exposer un vieux moulin à huile, propriété de la commune, au cœur du vieux village.

Après la cession gracieuse à la commune par les différents propriétaires des parcelles situées sur l'emplacement du musée, des travaux de dégagement ont déjà été effectués l'année dernière sur 70m².

Les travaux vont ensuite consister en une stabilisation et un renforcement des murs, puis en la création du bâtiment qui abritera le moulin.

Le coût total des travaux devrait atteindre 124 600€ HT. Des subventions ont été accordées par le Département pour 62 300€ et par la Région à hauteur de 37 380€.



La vidéo protection

Le conseil municipal, sur recommandation de la gendarmerie, envisage de faire installer des caméras de vidéo protection dans la rue du village. La réflexion est en cours pour trouver les emplacements idéaux. Deux caméras sur le bâtiment de la mairie et une troisième sur l'agence postale pourraient être installées. La quasi-totalité de la traversée du village serait ainsi couverte. Le système pourrait notamment détecter et lire les plaques d'immatriculation.

Des devis ont été demandés et des subventions de l'Etat et de la Région pourraient être accordées à la commune.

Le schéma directeur de l'eau

Ce document recense les données communales relatives à l'eau potable (ressources, réservoirs, réseaux, vannes, branchements,...). Il est un outil indispensable à la gestion de l'eau potable. Il comprend également une partie de gestion des eaux pluviales. Son élaboration par un bureau d'études a fait ressortir des priorités dont la commune doit tenir compte.

Ainsi, des travaux de renouvellement du réseau principal d'eau potable devraient être réalisés entre les réservoirs « vieux village » et « école ».

L'antenne du réseau d'assainissement collectif du quartier du Moulin, également à traiter en urgence, sera programmé dans le cadre de cette opération. Les travaux pourraient commencer dès l'année prochaine.

Le camping municipal

Le contrat de 3 ans que la commune avait signé avec Jordan Hunot, propriétaire de la Guinguette, pour la gestion du camping municipal est arrivé à son terme. Le conseil municipal n'a pas souhaité le renouveler et est actuellement en pleine réflexion pour la reprise de la gestion. Il étudie actuellement des candidatures de gérants. Mais si aucune n'est retenue, il envisage également d'embaucher un employé saisonnier.

La vie des associations

L'association sportive sahunaise

Après avoir fêté ses 40 ans d'existence en 2018, l'association se porte toujours aussi bien.

L'équipe U8/U9 est engagée en championnat « plateaux » et s'entraîne chaque mercredi après-midi. Les seniors sont engagés en division 4 du district Grand Vacluse, et l'équipe de vétérans dispute une fois par mois un match amical le vendredi soir contre d'autres vétérans de la région.

Cette année, le club a eu l'honneur d'accueillir une réunion délocalisée du district au village courant avril. Le président Henri Graugnard et plusieurs membres de l'association ainsi que le maire étaient présents.

Tour à tour, les membres du bureau exécutif ont développé les sujets à l'ordre du jour avec notamment le Fafa (fond d'aide au football amateur) qui est une retombée économique de la Coupe du Monde 2018. Grâce à ce fonds d'aide, des projets d'investissement peuvent être présentés au district par les clubs et seront subventionnés (voir page 6). La licence à points, la réforme du championnat seniors en divisions avec des poules de 12 imposée par la FFF et la création du niveau U14 étaient également à l'ordre du jour.

Après une saison 2018-2019 en demi-teinte, les seniors ont enregistré plusieurs recrues en début de saison et les premiers matches de l'exercice 2019-2020 sont encourageants.



Le comité des fêtes

Une assemblée générale extraordinaire du comité foire s'est tenue au printemps dernier. C'est finalement la décision de transformer le comité en association collégiale, une entité au sein de laquelle les fonctions de président, secrétaire et trésorier n'existent plus mais chaque membre du bureau gère l'association avec une part de responsabilité égale.

Chaque ancien membre du bureau et du conseil d'administration a donc désormais la responsabilité d'une commission (animation, buvette, publicité, caisses à savons, etc) pour permettre de faire perdurer les animations organisées par le comité : foire du dernier week-end d'août, soirée de fête nationale, concours de belote, concert d'été,....

Autre décision prise lors de cette AG, le comité s'appelle désormais le comité des fêtes. Les anciens membres du comité des jeunes, mis en sommeil en 2012, ont également proposé de s'investir davantage dans l'organisation des manifestations.



Les Amis du vieux Sahune

Retrouvez toute l'actualité de l'association sur le site : amis-vieux-sahune.fr

Les subventions aux associations sahunaises

Aventic : 813€, ASS : 1000€, comité des fêtes : 1900€, Les Amis du vieux Sahune : 500€, le club du Renouveau : 100€, Culture gym loisirs : 100€, Sahunais de naissance et de cœur : 100€; l'Individu : 100€, les Amis du RPI : 100€

Le Parc à Sahune

Voici un an, nous vous présentions les débuts des travaux de construction de la Maison du Parc sur la zone d'activité de la Plaine du Pont. Au cours de l'année, en jetant un coup d'œil en passant sur la route départementale, vous avez pu constater l'avancement des travaux. Les dernières finitions se terminent et les agents du Parc intégreront les locaux fin décembre 2019 !

Ce bâtiment représente la concrétisation d'une aventure humaine, échafaudée de longue date par les élus du Parc. Le terrain a été acquis en 2015. S'en sont suivies les premières réflexions sur la détermination des besoins fonctionnels du bâtiment : espace de travail pour accueillir les agents du Parc, accueil du public dans un espace de valorisation du territoire, salle de conférence... et également sur les choix architecturaux de ce bâtiment sur un foncier contraint : bâtiment à énergie positive conçu pour atteindre d'excellentes performances énergétiques, production d'électricité par panneaux photovoltaïques, priorisation des filières locales du bâtiment (Bois des Alpes, pierre de Sahune...) et des savoir-faire locaux. Le groupement qui a réalisé les travaux rassemble des entreprises locales :

- Mandataire du groupement d'entreprises : ICARE développement de Montélier
- Atelier GRAF, atelier d'architectes de Nyons
- Gros œuvre : RODARI de Nyons
- Terrassement : BRUN TP de Sahune
- Charpente : SUD EST CHARPENTE de Cléon d'Andran,
- Courant fort, courant faible, photovoltaïque : AVENIR RADIO de Laragne,
- Plomberie et Métallerie : ANDRIOLLO de Saint Paul Trois Châteaux
- Assistant technique à maître d'ouvrage : GIRUS et ICAMO de Diemoz (69)
- Bureau de contrôle et coordonnateur SPS : ALPES CONTROLES de Valence

Conçu sur 3 niveaux, ce nouvel espace présente une superficie de 790 m². La configuration implique que chaque niveau est accessible de plain-pied, les espaces sont distribués pour permettre une accessibilité aisée selon la destination de chaque espace et en fonction du public.

Le niveau supérieur est visible depuis la route départementale, réalisé en ossature bois labellisé Pin des Alpes, isolé par des caissons de paille et recouvert de bardage en douglas. C'est l'espace d'accueil et d'exposition qui sera bientôt aménagé pour être ouvert au public. L'entrée du bâtiment se fait par une passerelle en bois accueillante permettant d'accéder à un espace de 110 m² qui sera aménagé selon une scénographie travaillée pour valoriser les patrimoines naturels et culturels du massif des Baronnies provençales. Cet espace sera équipé courant 2020.

Le niveau intermédiaire, réservé à l'équipe technique du Parc est composé d'une série de bureaux pour les agents, d'une salle de réunion et d'un espace cuisine.

Le dernier niveau situé au rez-de-chaussée comprend bureaux, locaux techniques, local d'archives, réserve du matériel, ainsi qu'une belle salle de conférence d'une capacité de 80 places. Une quarantaine de places de stationnement ont été aménagées sur les parcelles alentours, propriétés de la commune de Sahune et de l'entreprise Orange.

Ce beau résultat a été possible grâce au travail conjoint des élus et des agents du Parc, de la commune de Sahune et, outre les entreprises cotraitantes et sous-traitantes du marché, des multiples partenaires techniques (Sded, Orange, menuiserie Bompard...) et financiers tels que la Région Auvergne Rhône Alpes, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Union Européenne (fonds FEDER-POIA) et les Conseils Départementaux de la Drôme et des Hautes-Alpes.



Agenda communal

• Lundi :

20h30 : conseil municipal le 1er du mois

• Mardi :

19 h : football adultes

20h30 : chorale

• Mercredi :

17h : football enfants

• Jeudi :

18h : gym douce

19h15 : gym tonique

• Vendredi :

14h : Après-midi jeux Club du Renouveau

19h : football adultes

• Samedi:

Journée de travail au vieux village le 1er samedi du mois

• 5 janvier 2020 : vœux du maire

• Février 2020 : concours de belote du comité des fêtes

• 1er mai 2020 : méchoui de l'ASS

• 8 mai 2020 : journée communale d'entretien

• 19 juin 2020 : spectacle de l'école

• 13 juillet 2020 : soirée fête nationale du comité des fêtes

• 24 juillet 2020 : concert d'été

• 25 juillet 2020 : fête du vieux village

• 29-30 août 2020 : foire traditionnelle

• 19 septembre 2020 : fête de la paroisse

• 11 novembre 2020 : cérémonie de l'Armistice

LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

Z.A. Les Laurons - 26110 NYONS



Guide pratique

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-17h

Fermeture les dimanches et jours fériés

Accès à la déchèterie

Tout usager, particulier ou professionnel, doit présenter son badge d'accès au gardien à chaque passage.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION

Pour les particuliers

► Les apports sont limités à 1m3 par jour dans la mesure où les déchets présentés sont conformes et triés.
(Voir liste pages intérieures).

► Le volume maximal autorisé des Déchets Dangereux des Ménages est de 50 litres par semaine.
(Voir liste pages intérieures).

► Les badges sont à retirer à l'accueil de la Communauté de communes sur justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les professionnels

► L'accès à la déchèterie est payant dès le premier m3 déposé.

► Les apports sont limités à 2m3 par jour dans la mesure où les déchets présentés sont conformes et triés.
(Voir liste pages intérieures).

► Les tarifs sont fixés par délibération n°1133 du 13 juillet 2011.

► Les déchets toxiques et/ou dangereux des professionnels ne sont pas acceptés à l'exception des piles.

Communauté de Communes
des BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
170 rue Ferdinand Fert - Z.A. Les Laurons
26110 Nyons
Tél. 04 75 26 34 37 - Mail : ccbdp@cc-bdp.fr
Site internet : www.cc-bdp.fr

Accueil du public
du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Communauté de communes
des BARONNIES en DRÔME PROVENÇALE

Infos pratiques

Mairie : 04 75 27 40 40

mairie.sahune@wanadoo.fr

Lundi de 10h à 12h Mardi de 16h à 18h

Vendredi de 10h à 12h

Agence postale : 04 75 27 40 00

Du lundi au vendredi de 13h30 à 15h40

(période hivernale)

Office de tourisme intercommunal :

bureau de Sahune ouvert en juillet et août,

téléphone toute l'année : 04.75.26.10.35

service-public.fr :

site officiel de l'administration française

Espace public numérique Aventic et Maison

des services au public

animation@aventic.org

06 25 23 56 01 – 06 14 86 45 36 :

Mardi de 9h30 à 12h30 et de 18h à 20h

Mercredi de 9h30 à 12h30

Vendredi de 14h à 17h